

2

A vos agendas!

2

Ça vous intéresse

- Exportation de
produits agricole

3

- AGRI-PIGE
- Reprise
d'exploitation
- Taxateurs
dégâts faune

4

- Contrôleurs
- Ré-estimation
fiscale des
immeubles

EDITO

**Crise financière et crise
alimentaire**

La crise financière pourrait aggraver la famine dans le monde. C'est en substance, le message de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation célébrée le 16 octobre 2008.

Encore une fois, le rôle des pays exportateurs nets aura agi à l'encontre des intérêts de la population des pays les plus défavorisés. En effet, quand la surproduction est atteinte, les prix s'effondrent et l'aide alimentaire fonctionne à plein régime. On crée alors une distorsion de concurrence qui détruit les économies agraires de petits pays producteurs. Dès que les marchés deviennent plus tendus, l'offre se réduit et l'approvisionnement se tarit. Ces économies agraires mises à mal ne peuvent alors pas répondre à la demande en denrées alimentaires de leur population car leurs structures de production ont été abandonnées.

Confucius à dit « Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson ». Alors que l'Europe et la Suisse s'apprêtent à prendre des participations exorbitantes dans les plus grandes banques touchées par la crise financière, personne ne s'interroge sur le financement des structures agricoles des pays du Sud. C'est pourtant en leur permettant de s'autoalimenter que la famine pourra être circonscrite.

Si beaucoup s'interrogent sur la faillite mondiale du système économique et financier, des pistes se dessinent sur l'opportunité de réguler mieux les crédits douteux. Bref, une intervention de l'Etat serait souhaitée dans le monde de l'ultralibéralisme financier.

Les négociateurs de l'OMC seraient aussi bien inspirés de s'interroger sur la nécessité de définir des règles permettant à tout pays de se garantir une certaine souveraineté alimentaire. Et ce même au prix d'une préférence nationale. A mes yeux, choisir entre le libre échange et le protectionnisme est définitivement un faux dilemme en matière agricole.

A vos agendas !

Date	Manifestation	Lieu - Horaire
14-23 novembre 2008	Foire de Genève	Palexpo
22 novembre 2008	Visite du Club Terre Avenir Infos et inscriptions : 022/939.03.07 ou bantle@agrigenève.ch	Cidrerie de Meinier, 10h-12h
27-29 novembre 2008	Barkavin	Bateau dans la rade
3 décembre 2008	Syndicat agricole Arve-Rhône	Le Cercle des Agriculteurs fera suivre une convocation
4 décembre 2008	Syndicat agricole Arve-Lac	Le Cercle des Agriculteurs fera suivre une convocation
8 décembre 2008	Syndicat agricole Rive droite	Le Cercle des Agriculteurs fera suivre une convocation

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10.

Ça vous intéresse

Exportation de produits agricoles vers la France

De plus en plus d'exploitants souhaitent exporter leurs produits vers une clientèle située en France voisine mais se trouvent confrontés à des difficultés administratives ou à un manque d'information quant aux procédures applicables. C'est pourquoi une réflexion a été engagée à ce sujet dans le cadre du groupe agricole du comité régional franco-genevois. La Direction générale de l'agriculture et AgriGenève ont ainsi entrepris les démarches auprès des services douaniers suisses et français afin d'obtenir les renseignements nécessaires.

Vous trouverez le rapport complet sur le site de la Direction générale de l'agriculture :
http://etat.geneve.ch/dt/agriculture/exportation_produits_agricoles_vers_france-205-3961-9056.html

Ce document constitue une première source d'information. Il sera vraisemblablement amené à évoluer en fonction des besoins et modifications légales futurs.

Afin d'améliorer ce document, nous vous invitons à nous faire part de vos bonnes ou mauvaises expériences d'exportations, en n'omettant pas de mentionner quels produits, par quelle douane et à quelle heure vous êtes passé. Vous pouvez envoyer vos récits par mail à bantle@agrigenève.ch, par fax ou par courrier (coordonnées en bas de page). Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

AGRI-PIGE recherche des contrôleurs pour le secteur des grandes cultures (été 2009)

AGRI-PIGE (association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée) recherche deux agriculteurs/agricultrices pour le contrôle des exploitations agricoles genevoises dans les domaines des prestations écologiques requises (PER) en grandes cultures et d'IP-Suisse céréales.

Requis : CFC d'agriculteur (ou formation jugée équivalente), pratiquer correctement les PER depuis 2 ans, esprit de communication.

Occupation : 5 jours par an minimum à disposition.

Nous offrons : une possibilité de contact avec l'agriculture genevoise, une formation continue, une rémunération en conséquence.

Pour plus d'informations, contactez Céline Perroux, AGRI-PIGE 15 rue des Sablières 1217 Meyrin, tél. : 022/939 03 12, perroux@agrigenève.ch.

REPRISE D'EXPLOITATION

Nous vous rendons attentif sur la teneur de l'article 333 du Code des Obligations qui traite du transfert des rapports de travail en cas de reprise d'entreprise :

- 1. si l'employeur transfère l'entreprise ou une partie de celle-ci à un tiers, les rapports de travail passent à l'acquéreur avec tous les droits et les obligations qui en découlent, au jour du transfert, à moins que le travailleur ne s'y oppose.*

Cela veut dire que si une entreprise ou une partie de celle-ci est reprise (vente ou location), les employés sont automatiquement transférés dans la nouvelle entreprise même contre le gré de cette dernière. En cas d'opposition du nouvel acquéreur, les rapports de travail prennent fin à l'expiration du congé légal formulé par celui-ci.

Taxateurs dégâts faune : recherche taxateurs viticoles !

L'an passé à pareille époque, nous avons lancé un appel auprès de nos membres pour trouver des personnes utiles au renforcement du collège des taxateurs chargés de l'estimation des dégâts de faune. Cette opération, menée en collaboration avec la DGNP, a été un succès puisque plusieurs d'entre vous se sont annoncés et ont reçu une formation pour acquérir les compétences nécessaires afin de mener à bien cette tâche. Lors d'une rencontre le 19 septembre dernier avec la DGNP pour faire le point sur la gestion des dégâts de faune, nous avons été informés qu'il manquait encore des taxateurs viticoles. Nous lançons dès lors un nouvel appel à cette fin. Si vous êtes intéressé par cette tâche, vous pouvez contacter François Erard au 022 939 03 10 qui vous donnera de plus amples informations.

QUI SE CACHE SOUS LA CASQUETTE DU CONTRÔLEUR ?

Déranger un agriculteur sur son tracteur pour lui faire sortir ses papiers, rappeler que l'ordonnance sur les paiements directs fixe des limites, remplir un constat en notant noir sur blanc les problèmes rencontrés : le contrôleur n'a décidément pas un rôle facile !

Malgré cela, AGRI-PIGE (association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée) se bat pour que les contrôles des exploitations agricoles soient réalisés par des professionnels de la branche. Elle estime que seuls les agriculteurs qui pratiquent les différents programmes (PER, IP-Suisse, SwissGAP...) sur leur propre exploitation sont suffisamment proches de la réalité pour se permettre de juger comment ils sont appliqués chez les autres.

Ainsi, sous la casquette du contrôleur AGRI-PIGE se cache toujours un producteur du canton ! Et il mérite le respect, car il donne de son temps pour que ses collègues ne voient pas débarquer chez eux un illustre inconnu en mocassins.

L'engagement personnel des 30 contrôleurs qui parcourent la campagne un stylo à la main est précieux mais pas éternel. Pour 2009, AGRI-PIGE manque de contrôleurs agricoles et IP-Suisse. Si vous cultivez des grandes cultures, il est temps de vous demander qui vous souhaitez rencontrer l'année prochaine sous la casquette du contrôleur ?

PROJET DE RE-ESTIMATION FISCALE DES IMMEUBLES DU CANTON DE GENEVE

En vertu de la loi sur l'imposition de la fortune des personnes physiques (LIPP-III), l'évaluation des immeubles estimés comprenant tous les terrains et bâtiments, à l'exclusion des immeubles locatifs, est théoriquement faite par des commissions d'experts et vaut pour une période de 10 ans.

Dans les faits, à Genève, la dernière estimation par experts a eu lieu en 1960 et était valable jusqu'en 1974. Compte tenu des ressources importantes nécessaires pour procéder à une nouvelle estimation de l'ensemble du parc immobilier croissant, les valeurs fiscales existantes ont été prorogées en 1975, 1985 et 1995 pour une période de 10 ans avec une majoration de 20 %. En 2005 et 2008, ces valeurs ont été à nouveau validées, sans augmentation, pour une durée de respectivement 3 et 5 ans.

Suite à une motion par laquelle le Grand Conseil a invité le Conseil d'Etat à analyser la pertinence du système de la période décennale et, le cas échéant, à en proposer un autre, le Département des Finances procède actuellement à la remise en question du système actuel avec les objectifs suivants :

- disposer de méthodes d'estimation immobilières pérennes
- garantir l'égalité entre les contribuables
- procéder à une nouvelle estimation du parc immobilier disponible pour le 1^{er} janvier 2013

Dans ce cadre, le Département des Finances a élaboré un avant-projet de nouvelle loi sur l'estimation fiscale de certains immeubles qui a été mis en consultation auprès des milieux concernés. Ce texte portant également sur des immeubles agricoles, AgriGenève a donc été sollicité à plusieurs reprises dans le cadre de séances mises sur pied par l'Administration fiscale cantonale (AFC) et réunissant d'autres organisations directement impliquées. Le but de ces réunions était principalement de déterminer la volumétrie (nombre de bâtiments et de parcelles agricoles), la manière dont devrait être ré-estimé le parc immobilier agricole tout en respectant la loi sur le droit foncier rural (LDFR) et son appendice, le guide pour l'estimation de la valeur de rendement, les intervenants pour une telle opération et son coût, etc. A ce jour, l'AFC ne s'est pas encore prononcée sur ces différents points mais nous ne manquerons donc pas de vous faire part de l'avancement de ce dossier en temps voulu.

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
400	sociétaires
7'000	clients

SATIGNY → zone industrielle de Meyrin / voie n° 11 A
rue des Sablières 15
tél : 022 306 10 10 fax : 022 306 10 11
cag@span.ch

MEINIER → route de Compois 14
tél : 022 752 44 71 fax : 022 752 47 08

BERNEX → LULLY JARDIN
chemin des Cornaches 1
tél : 022 850 91 60 fax : 022 757 61 79

Représentants

G. Paroisse 079 624 27 56

L. Dufournet 079 624 54 37